

MASTER OF YACHTS 200 gt, LIMITED

INTRODUCTION

Les Glénans, partenaires d'International Yacht Training (IYT), proposent une formation incluant certification et permettant d'obtenir la qualification internationale «Master of Yachts 200 gt, Limited».

Ce document te permettra de mieux connaître cette formation et ainsi, de te préparer au mieux (administrativement, logistiquement et au niveau des contenus).

Le premier chapitre présente la formation en elle-même, des modules de formation à la certification.

Le deuxième chapitre liste les différentes étapes administratives avec les pièces qu'il te faudra fournir.

Nous restons à ta disposition durant tout le cursus, par téléphone au 01 53 92 86 00 puis 2 puis 2 (service orientation moniteurs) ou par mail à : moniteurs@glenans.asso.fr

Plan du document :

I. LA FORMATION

I.1. Présentation

I.1.1. Définition

I.1.2. Critères de sélections à l'entrée en formation

I.1.3. Expérience de navigation pré-requise à la certification Master of Yachts 200 gt, Limited

I.1.3.1. Procédure de validation des expériences pré-requises (Informations aux moniteurs/trices des Glénans)

I.1.4. Déroulement de la certification Master of Yachts 200 gt, Limited

I.2. Déroulement de la formation : cursus modulaire

I.2.1. Définition

I.2.2. Contraintes de délais dans le cursus

I.2.3. Explication des modules de formation

I.2.4. Durée de validité des certificats

I.2.5. Programme

I.2.6. Tarifs

I.3. SELECTIONS – PROCEDURES D'INSCRIPTIONS :

II.1.1. Logique d'inscription

II. CONTACTS

MASTER OF YACHTS 200 GT, LIMITED

I. LA FORMATION

I.1. Présentation :

I.1.1 : Définition :

IYT (International Yacht Training) a développé un programme permettant au candidat d'apprendre et développer les savoirs et compétences nécessaires à la conduite d'un bateau à moteur ou à voile, du débutant absolu au Yacht Master Illimité (ex « Ocean »). Les modules sont structurés de façon à guider le stagiaire du commencement à un standard de compétences et de sécurité internationalement reconnu, comme demandé par un nombre croissant d'autorités maritimes pour les navires commercial ou non.

Les modules du Master of Yachts sont internationalement reconnus, non seulement pour des navires supérieurs à 200 tonnes mais aussi pour ceux inférieurs à 24 mètres, lorsqu'ils sont affrétés pour des opérations commerciales.

Le diplôme IYT (International Yacht Training) **Master of Yachts 200 gt, Limited** est approuvé par le MCA (Maritime Coastguard Agency) et par le DNV (Det Norske Veritas) « maritime training center », pour une activité professionnelle de skipper en charter ou convoi sur des voiliers jusqu'à 150 M d'un abri.

Il est reconnu en plus des États Unis par 22 gouvernements : Royaume Uni, Irlande, Bahamas, Îles Caïmans, Îles Marshall, Australie de l'Ouest, New South Wales, Liban, Pologne, Pavillons « Red flags » (16 pays).

Ceci signifie qu'il ne permet pas, en l'état, d'être embarqué, comme marin ou skipper professionnel, sur un navire battant pavillon français. Les navires susceptibles d'embaucher les personnes titulaires de ce diplôme sont effectivement sous pavillon des gouvernements cités au-dessus. On en retrouve une bonne partie en méditerranée.

Ce diplôme est également la porte d'entrée pour passer le Master of Yachts 200 gt, **Unlimited** pour des navigations illimitées et poursuivre sur d'autres formations (Officer of the Watch, Chief Mate ou Master of Yachts for Mega Yachts).

L'organisme qui, au final, délivrera les certificats et le diplôme de **Master of Yachts 200 gt, Limited**, est IYT (International Yacht Training) dont « Les Glénans » sont partenaires.

Il existe deux options au Master of Yachts 200 gt, Limited : Power (Moteur) et Sail (Voile). La formation dispensée aux Glénans ne délivrera que le Master of Yachts 200 gt, Limited **option Voile**.

Pour information (1) : Le **tonnage** est la mesure du **volume** d'un bateau (une image de la capacité de transport d'un [navire de commerce](#)). Il représente le volume intérieur, exprimé en **tonneaux** (le tonneau est équivalent à 2,83 m³) pour les « petits » bateaux et, en unités **UMS** (Universal Measurement System) pour les navires de longueur supérieure à 24 m effectuant des voyages internationaux. Il est communément accepté que **200 tonnes équivalent environ à 500 UMS**.

Pour information (2) : Le Master of Yachts Ocean Certificate (Unlimited) est une qualification indiquant que le titulaire a des connaissances suffisantes en navigation astronomique. Pour acquérir le IYT Yachtmaster Ocean, le candidat doit avoir effectué une partie théorique et une partie pratique. La première partie consiste en un cours (avec évaluation) de 48 heures. Une fois cette section théorique réalisée, une partie pratique doit être effectuée, avec preuve de la conduite d'une navigation d'au moins 600 Milles comme capitaine ou veilleur, livre de bord et positions astronomiques à l'appui.

I.1.2. Exigences à l'entrée en formation :

Il faut compléter le CV Nautique joint. Celui-ci doit permettre de mesurer vos expériences sur les critères suivant :

- Diplômes dans le domaine des activités nautiques et/ou de la marine marchande,
- Recensement des expériences :
 - o Supports utilisés
 - o Durées des navigations,
 - o Nombre d'heures totales à la mer,
 - o Nombre de milles effectués au total
 - o Zones de navigations
 - o Type d'expériences (loisir, sportif, enseignement, skippage, convoyage)
 - o Postes occupés
- Stages effectués (école de voile, marine marchande, autre) le cas échéant
- Niveau en anglais parlé et lu (cursus scolaire, formation, expériences linguistiques)
- Motivations

I.1.3. Expérience de navigation pré-requise à la certification Master of Yachts 200 gt, Limited :

Ces expériences seront à attester pour la certification finale Master of Yachts 200 tons Limited. Elles peuvent donc être enregistrées même une fois le cursus lancé.

3000 Milles : Sur justificatifs de livres de bord tamponnés par les capitaineries (tampons ports de départ et d'arrivée et mesurés le long de la route navigable la plus courte entre le port de départ et la destination (Route fond en route directe la plus courte, et non route surface avec les informations du loch)). Ces milles doivent être enregistrés par des **croisières véritables** et non des courtes sorties à la journée et le/la candidat(e) doit avoir occupé un réel poste à bord, visant à la marche du navire.

Justifier de 3000 Milles dont :

- un minimum de **2000 M en navigation côtière**
- **30 heures de navigation de nuit** comme équipier/ère actif/ve, dont au moins 6 heures d'expérience de nuit au poste de skipper ou Chef de Quart.
- **5 traversées de plus de 60 M**, dont 2 au moins comme veilleur ou Skipper
- **50 jours de navigation à la mer** : Un jour est comptabilisé comme 24 heures. « A la mer » signifie en dehors des ports ou abris. Les arrêts à terre de quelques heures sont acceptés.

I.1.3.1. Procédure de validation des expériences pré-requises (Informations Glénans) :

Certaines capitaineries ne tamponnent plus les livres de bord. Dans l'instant, Les Glénans ont la possibilité de pouvoir valider les expériences pour leurs moniteurs/trices Glénans.

Ainsi, pour les moniteurs/trices Glénans, il est possible de faire valider vos expériences par les responsables que vous rencontrez en fin de stage (après ou en cours de bilan de fin de stage).

Il vous sera possible de valider le nombre de mille et le nombre d'heures effectués durant votre stage. Pour ce faire, un document type est à compléter (joint en fin de ce document).

Attention : Cette validation nécessite une préparation de votre part :

- Comptabilisez le nombre de mille effectué, en ligne droite entre les étapes (route fond sur trajectoire la plus courte et non valeur du loch) ;
- Comptabilisez le nombre d'heures effectuées « à la mer » (voir définition ci-dessus) ;
- Photocopiez votre livre de bord pour archivage aux Glénans ;
- Complétez le tableau d'enregistrement des expériences.

Si tous les renseignements sont disponibles et recevables, le tableau d'enregistrement des expériences sera validé par Les Glénans. Sans cela, le responsable croisière que vous rencontrerez ne validera rien.

Pour celles et ceux qui souhaitent valoriser des expériences déjà réalisées, voici la démarche à suivre :

- Déplacez-vous sur base et effectuez les copies des Livres de Bord (attention, vérifiez au préalable leur existence... Les Glénans archivent les Livres de Bord entre 2 et 3 années. Au-delà, ils sont détruits) ;
- Comptabilisez le nombre de mille effectués (toujours sur la trajectoire la plus courte reliant les deux escales) ;
- Comptabilisez le nombre d'heures à la mer ;
- Complétez le tableau d'enregistrement des expériences ;
- Envoyez-le, ainsi que les photocopies des Livres de Bord, au Centre de Formation Professionnel (BP504, 29185 CONCARNEAU cedex).

Si tous les renseignements sont disponibles et recevables, le tableau d'enregistrement des expériences sera validé par Les Glénans et vous sera renvoyé, une copie étant gardée dans votre dossier.

I.1.4. Déroulement de la certification Master of Yachts 200 gt, Limited :

En quoi consiste l'examen final ?

- L'examen final sera conduit EN LANGUE ANGLAISE par un examinateur indépendant d'IYT Master of Yachts et consiste en un **oral complet** et un **test pratique** embarqué. Les candidats peuvent être évalués sur tous les contenus abordés en cours de formation théorique et pratique ainsi que sur tout ce qui concerne leurs expériences de navigation jusqu'à la date de l'examen.
- Dans le cas où l'examineur considérerait qu'un(e) candidat(e) n'a pas atteint les standards exigés et/ou que les capacités du/de la candidat(e) comme Chef de Bord n'atteignent pas les standards exigés et/ou que les pré-requis ne sont pas validés pour le IYT Master of Yachts Limited, un rapport sera renvoyé sur demande au/à la candidat(e) expliquant la ou les raisons de l'échec et proposera une suite à donner en vue de la représentation à l'examen.
- L'achèvement des Modules de certification du Master of Yachts Limited ne garantit pas de réussir l'examen et d'en recevoir le certificat.
- TOUTES LES EVALUATIONS SE DEROULENT EN LANGUE ANGLAISE (QCM, évaluation pratique).

Quels certificats recevrez-vous au final ?

1. Le « certificat of training », regroupant les certificats suivants :
 - Le Basic Sea Survival Certificate (S.T.C.W. 95)
 - Le Fire Fighting Certificate (S.T.C.W. 95)
 - Le First Aid Certificate (S.T.C.W. 95)
 - Le Personal Safety and Social Responsibility (S.T.C.W. 95)
2. Le IYT Master of Yachts Limited 200 tons Shore Based Certificate (obtenu par l'examen théorique)
3. Le M.C.A./ internationally recognised IYT Master of Yachts Limited Certificate of Competency.

Organisation des rattrapages :

En cas d'échec à une ou plusieurs évaluations, un rattrapage peut être possible. Chaque cas sera individualisé en fonction des causes d'échecs et des possibilités des Glénans.

I.2. Déroulement de la formation : cursus modulaire

L'objet de la formation est de valider les certificats permettant la présentation à l'évaluation pratique certificative au **Master of Yachts 200 gt, Limited**.

I.2.1. Définition :

La formation est organisée de façon modulaire, sans contraintes (hors pédagogiques, voir plus loin) dans l'organisation des modules, et peut donc s'échelonner dans le temps. Elle laisse la possibilité d'alterner avec des périodes de navigation permettant de valider le nombre de mille requis (3000 M) pour se présenter à la certification finale.

Modalités d'accès aux modules MOY

Suite au CA décisionnel du 5/11/2011, les modules MOY sont accessibles par le PASS Formation.

Les tarifs ci-dessus sont donnés hors coût de l'adhésion aux Glénans.

* Ces tarifs dépendent d'IYT et sont ici valables du 1 janvier au 31 décembre 2012 Nous contacter.

stage	durée	tarifs	date	lieu	Niveau requis
Module 1 THEORY	6.5	450 Euros	Du 11 au 17 février 2012	Marseillan	MFFVoile ou AMV
Basic Safety Training	6.5	1120 Euros	S.08 , 15 et 44	Marseillan	non
Module 2 THEORY	6.5	450 Euros	Du 14 au 20 avril 2012	Marseillan	MFFVoile ou AMV
Module 3 THEORY	13.5	850 Euros	Du 14 au 27 juillet 2012	Paimpol	MFFVoile ou AMV
Module 5 THEORY EXAM	6.5	550 Euros	Du 18 au 24 aout 2012	Concarneau	MFFVoile ou AMV + Mod 1,2,3
Sailing practice	6.5	505 Euros	Du 10 au 16 mars 2012	Bonifacio	MFFVoile ou AMV
Docking practice	6.5	505 Euros	Du 22 au 28 septembre 12	Bonifacio	MFFVoile ou AMV
Offshore	13.5	1000 Euros	Du 06 au 19 Octobre 2012	De Bonifacio à Sète	MFFVoile ou AMV + qualif CDB Hauturier
Practical exam	6.5	1000 Euros	Du 03 au 09 novembre 12	Sète	Theo exam + Cursus pratique

Les modules 1, 2 et 3 sont précédés de cours à distance inclus dans le prix / pass.

Chaque cours est un support d'aide à la préparation du stage et non un préalable. Il faut compter un envoi de cours par semaine et 8 heures de travail.

I.2.2. Contraintes de délais dans le cursus :

Il ne peut y avoir plus de 12 mois entre la validation du certificat lié au stage THEORY exam et le PRACTICAL EXAM, passage de l'épreuve pratique validant le Master of Yachts 200 gt, Limited.

En cas d'échec sur la validation pratique, il ne peut y avoir plus de 12 mois avant un deuxième passage en évaluation pratique, ceci pour garder le bénéfice du « shore based certificate » (délivré si réussite à l'évaluation en stage THEORY COURSE). Si cette contrainte n'est pas respectée, l'évaluation théorique est à refaire.

I.2.3. Explication des modules de formation :

Cursus de la formation MOY 2012

1. Module 1 – Cours par correspondance préparant le stage « Theory I »

Cours par correspondance d'une durée de 6 semaines

- Semaine 01 - Abandon Ship & Survival Techniques
- Semaine 02 - Fire Prevention & Fire Fighting At Sea + Search & Rescue System
- Semaine 03 - First Aid & Medical Care At Sea
- Semaine 04 - Maritime Labour Law
- Semaine 05 - Safe Working Practices
- Semaine 06 - Preventing Maritime Pollution

2. Stage Basic Safety Training

Stage sur site d'une durée de 6.5 jours, du samedi 14h au vendredi 17h

Pour les candidats n'ayant pas la validation BST – STVW 95

- Semaine 07 – **Formation STCW 95**
 - o Minimum of competence in Personal Survival Techniques
 - o Minimum of competence in Fire Prevention And Fire Fighting
 - o Minimum of competence in Elementary First Aid
 - o Minimum of competence in Personal Safety and Social Responsibilities
- Evaluation finale en cours de stage**

3. Module 1 - Stage "Theory I: Safety Of Life At Sea & Maritime Law"

Stage sur site d'une durée de 6.5 jours, du samedi 14h au vendredi 17h

- Semaine 08 - **Synthèse du module 1**
 - o Safety Of Life At Sea
 - Crowd Management, Crisis Management & Human Behavior
 - Abandon Ship & Survival Techniques
 - Fire Prevention & Fire Fighting At Sea + Search & Rescue System
 - Flooding
 - Man Overboard
 - First Aid & Medical Care At Sea
 - Shipboard Communication
 - o Safe Working Practices
 - o Maritime Labour Law
 - o Preventing Maritime Pollution
 - o MCA Master's Guide To The UK Flag – Large Yacht Edition
- In-course assessment**

4. Module 2 – Cours par correspondance préparant le stage « Theory II »

Cours par correspondance d'une durée de 7 semaines

- Semaine 09 - Fundamentals of electricity
- Semaine 10 - Marine electricity
- Semaine 11 - Yacht's power plant
- Semaine 12 - Marine auxiliary machinery
- Semaine 13 - Shipbuilding
- Semaine 14 - Yacht stability
- Semaine 15 - MCA Stability information booklet

5. Module 2 - Stage "Theory II – Yacht's Technology"

Stage sur site d'une durée de 6.5 jours, du samedi 14h au vendredi 17h

Semaine 16 - **Synthèse du module 2**

- Fundamentals of electricity
- Marine electricity
- Yacht's power plant
- Marine auxiliary machinery
- Shipbuilding
- Yacht stability
- MCA Stability information booklet
- In-course assessment**

6. Module 3 – Cours par correspondance préparant le stage « Theory III »

Cours par correspondance d'une durée de 12 semaines

- Semaine 17 - International Regulations For Avoiding Collisions At Sea
- Semaine 18 - Aids To Navigation
- Semaine 19 - Voyage Planning – Part One
- Semaine 20 - Voyage Planning – Part Two
- Semaine 21 - Basic Concepts Of Navigation
- Semaine 22 - Chartwork & Mid-Latitude Sailing
- Semaine 23 - Fixing The Yacht
- Semaine 24 - Electronic Navigational Aids
- Semaine 25 - Basics Of Marine Meteorology
- Semaine 26 - Marine Meteorology
- Semaine 27 - Shipping Forecast
- Semaine 28 - Wind And Sea

7. Module 3 - Stage "Theory III: Navigation & Meteorology"

Stage sur site d'une durée de 13.5 jours, du samedi 14h au vendredi 17h

- Semaines 29 & 30 - **Synthèse du module 3**
- International Regulations For Avoiding Collisions At Sea
- Aids To Navigation
- Voyage Planning
- Basic Concepts Of Navigation
- Chartwork & Mid-Latitude Sailing
- Fixing The Yacht
- Electronic Navigational Aids
- Basics Of Marine Meteorology
- Marine Meteorology
- Shipping Forecast
- Wind And Sea
- In-course assessment**

8. Module 4 – Cours par correspondance « Sailing Yacht's Technology »

Cours par correspondance d'une durée de 3 semaines

- Semaine 31 - Aerodynamics Of The Sail
- Semaine 32 - Hydrodynamic Resistance Of The Hull
- Semaine 33 - Motion Of The Yacht

9. MOY THEORY EXAM

Stage sur site d'une durée de 6.5 jours, du samedi 14h au vendredi 17h

Evaluation du dimanche matin au vendredi matin.

- Semaine 34
- Examen final portant sur l'ensemble des 4 modules théoriques
- "To Pass or To Fail Exam"

10. Stage pratique "Sailing Practice" - Stage embarqué

Stage embarqué d'une durée de 6.5 jours, du samedi 14h au vendredi 17h

- Manoeuvres à la voile

Documents de formation « Sailing Practice »

11. Stage pratique "Docking Practice" - Stage embarqué

Stage embarqué d'une durée de 6.5 jours, du samedi 14h au vendredi 17h

Manoeuvres de port

Documents de formation « Docking Practice »

12. Stage Offshore

Stage embarqué d'une durée de 12.5 jours, du samedi 14h au vendredi 17h

Synthèse de la formation théorique et pratique

Navigation, manoeuvres à la voile, manoeuvres de port

13. MOY PRACTICAL EXAM

Stage embarqué d'une durée de 6.5 jours, du samedi 14h au vendredi 17h

Evaluation sur 5 jours, du lundi au vendredi.

Evaluation finale de l'aptitude du candidat au commandement d'un yacht

"To Pass or To Fail Exam"

Rappel : Il ne peut y avoir plus de 12 mois entre le stage THEORY COURSE et le PRACTICAL (examen pratique), auquel cas le stage THEORY COURSE devra être repassé.

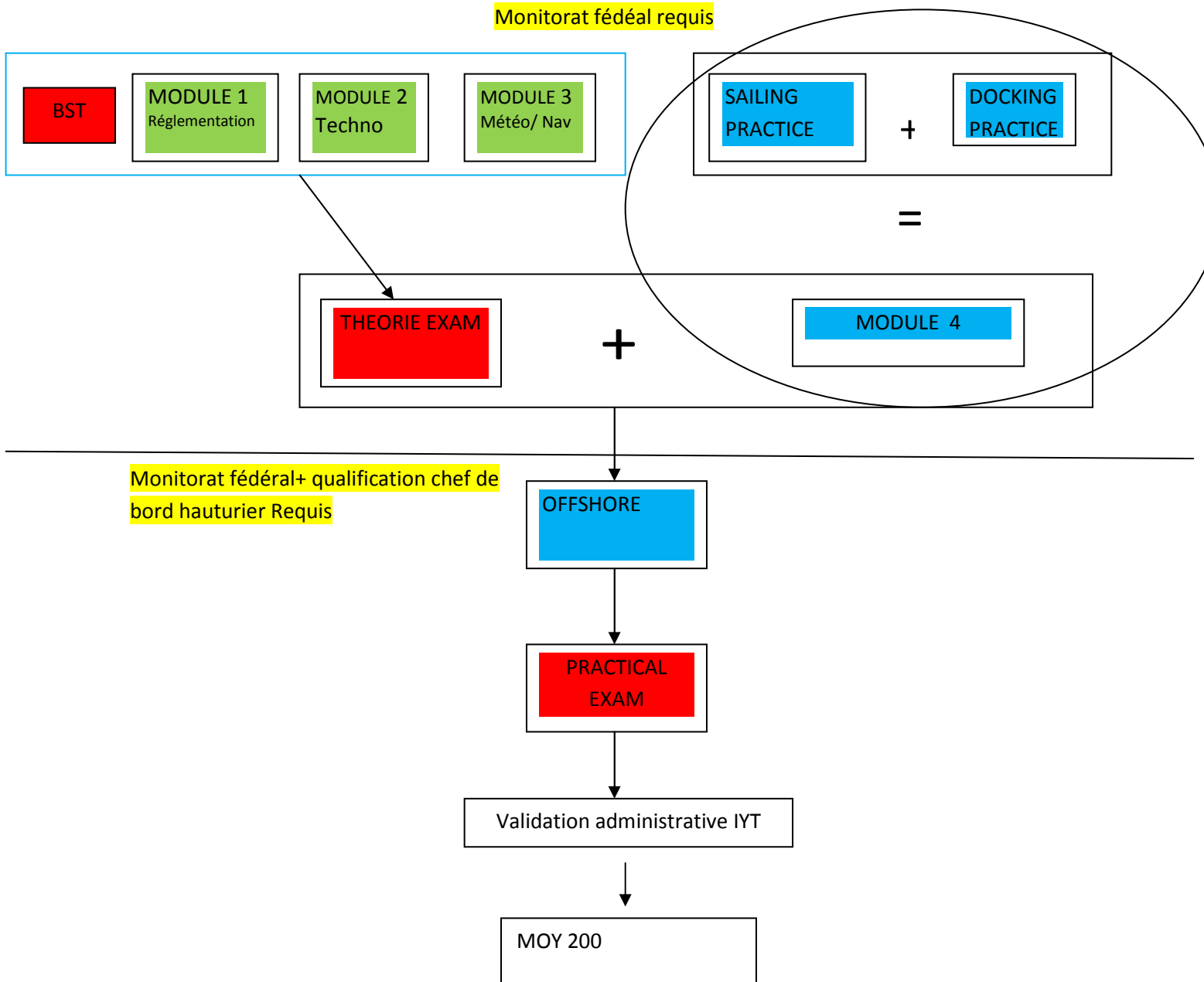
I.2.4. Durée de validité des certificats :

- Comme pour les diplômes français, les quatre certificats du Basic Safety Training (Fire Fighting, Basic Sea Survival, Personal Safety and Social Responsibilities, First Aid) **sont valables 5 ans**. Il faut repasser par un stage de formation pour reporter la validité de 5 autres années.
- La date de délivrance du Shore Based Certificate (évaluation en cours de stage Theory Exam) enclenche le décompte des 12 mois maximum durant lesquels l'examen pratique doit être réalisé.

Tous les certificats Master of Yachts nécessitent une revalidation tous les 5 ans. Les conditions requises pour la revalidation sont les suivants :

- ✓ Justifier de 50 jours à la mer dans les 5 dernières années
- ✓ Envoyer un Certificat médical d'aptitude (Norme Seafarer IYT) ainsi qu'une copie de la Carte d'identité ou du Passeport en cours de validité
- ✓ Les certificats originaux doivent être renvoyés directement à IYT pour inscription (adresse en fin de dossier)
- ✓ Indiquer l'adresse postale de retour
- ✓ Justifier de la formation Basic Safety Training - STCW 95
- ✓ Joindre les honoraires induits (prix des certificats, renseignez-vous aux Centre de Formation Professionnelle des Glénans)

I.2.5. Logique d'inscription :



Un programme individualisé de formation peut être réalisé, sur demande aux Glénans.

II. CONTACTS

Prise de contact, orientation et documentation d'inscription, notamment inscription aux stages :

Service Relation Moniteurs

LES GLENANS
Christian LE LEVIER
Quai Louis Blériot
75 781 PARIS Cedex 16
Tel : 01 53 92 86 00 puis 2 puis 2
Fax : 01 45 27 61 54
Mail : moniteurs@glenans.asso.fr

Suivi des dossiers administratifs, compléments, questions techniques liées aux dossiers :

Centre de formation

LES GLENANS
Benjamin WATTEAU
Place Philippe Viannay
BP 504
29 785 CONCARNEAU Cedex
Tel : 02 98 97 74 66
Fax : 02 98 50 63 89
Mail : b.watteau@glenans.asso.fr

Ce document est disponibles sur le Site internet des GLENANS

<http://www.glenans.asso.fr>

Rubrique «Formation Moniteurs »Sous rubrique « Formation Continue »